



## REGLEMENT

**DATE :** Samedi 8 Janvier 2022, Espace Collinea aux Gardes

**ORGANISATEUR :** Le « Défi de la Colline » est organisé par l'association « St Georges Tremontines FC »

**TYPE DE COURSE :** Route

**LIEU DE LA COURSE :** Espace Collinéa – Les Gardes

### **EPREUVE :**

L'épreuve du 11 Kms est ouverte à tout athlète homme ou femme, licencié FFA ou non licencié, de la catégorie cadet à vétéran (nés en 2006 et avant). Cette épreuve du 11 Kms est en réalité une boucle de 3,6 Kms qui est parcourue 3 fois (3620 m X 3 = 10 860m). La course a lieu sur routes fermées (pas de circulation).

Le départ sera donné à 14H. L'épreuve est limitée à 500 coureurs.

Le parcours ne permet pas l'accueil des athlètes en fauteuil.

Les tarifs et la date de clôture des inscriptions sont indiqués sur le site internet de l'épreuve [www.defidelacolline.fr](http://www.defidelacolline.fr) (rubrique Inscriptions).

### **INSCRIPTIONS :**

Inscription en ligne : [www.defidelacolline.fr](http://www.defidelacolline.fr). Tout dossier incomplet ou mal renseigné sera rejeté (aucune inscription sur place). Il n'y aura pas d'inscriptions sur place.

### **PARTICIPANTS :**

Seuls les athlètes munis d'un dossard officiel, ni plié ni coupé, sont autorisés à courir. Le dossard doit être porté sur la poitrine et visible pendant toute la course. L'arrivée est donnée en haut de la côte de la Peignerie. Les accompagnateurs ou suiveurs ou les animaux sont interdits, sous peine de disqualification. Tous les vélos et engins à roulettes motorisés ou non sont interdits, excepté pour les organisateurs. Les accompagnateurs à pied sont formellement interdits sur le parcours.

L'autorisation parentale est demandée pour tous les participants mineurs. Un exemple d'autorisation parentale est téléchargeable sur le site Internet de la course [www.defidelacolline.fr](http://www.defidelacolline.fr)

Le port de bâtons n'est pas autorisé.

**Douche:** Pas de douche, ni de vestiaires, les coureurs doivent se préparer dans leur véhicule.

**Ravitaillement :** Pas de ravitaillement sur le parcours, les coureurs doivent prévoir leur gourde d'eau ainsi que leur alimentation (course en autosuffisance). Un ravitaillement est prévu pour tous les coureurs après la ligne d'arrivée.

### **CONTROLES :**

Des contrôles seront effectués durant l'épreuve afin d'assurer de parfaites conditions de régularité de course. Un coureur classé à l'arrivée qui ne serait pas passé à l'un des points de contrôle, ayant fait l'objet d'une assistance

quelconque ou dont le dossard ne serait pas visible, sera disqualifié sans possibilité de faire appel. Toute infraction constatée par un membre de l'équipe organisatrice entraînera la disqualification immédiate.

### **RETRAIT DES DOSSARDS :**

Le retrait des dossards se fera le jour de la course dans la salle Collinéa aux Gardes à partir de 12H. Le dossard sera remis sur présentation d'une pièce d'identité.

Le site sera adapté avec mise en place d'un parcours de circulation à sens unique pour récupérer son dossard.

Les coureurs n'arborant pas de dossard seront exclus de la course.

Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

### **SECURITE :**

La sécurité sur le parcours sera assurée par une équipe de 10 signaleurs répartis sur les parcours et par deux équipes de secouristes bénévoles. Une ambulance est présente sur place.

Chacun des concurrents est tenu à assistance en cas d'accident d'un autre concurrent dans l'attente des secours. L'indication d'un accident devra être donnée au signaleur suivant qui se chargera de donner l'alerte aux organisateurs.

### **CERTIFICAT MEDICAL :**

C'est une condition obligatoire pour participer à une manifestation sportive.

Les titulaires d'une licence FFA Athlé compétition, d'une licence FFA Athlé Entreprise, d'une licence FFA Athlé Running, d'un Pass Running FFA, devront indiquer, lors de leur inscription, leur numéro de licence. La saisie du numéro de licence affiche automatiquement les informations de la licence (club d'appartenance).

Les licences de fédération uniquement agréée telle que FCD, FFSA, FFH, FSPN, ASPTT, FSCF, FSGT, UFOLEP sur lesquelles apparaît la mention de non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition sont acceptées.

Les licenciés majeurs d'autres fédérations que les précédentes et les non-licenciés majeurs devront fournir un certificat médical (ou sa photocopie) portant la mention de "non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'athlétisme en compétition **ou de la course à pied en compétition**". Il devra avoir moins d'un an à la date du départ de la course.

Le sportif mineur et les personnes exerçant l'autorité parentale renseignent conjointement un questionnaire relatif à son état de santé dont le contenu est précisé par arrêté conjoint du ministre chargé de la santé et du ministre chargé des sports. Les personnes exerçant l'autorité parentale sur le sportif mineur attestent auprès de l'organisation que chacune des rubriques du questionnaire donne lieu à une réponse négative. A défaut, elles sont tenues de produire un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique du sport ou de la discipline concernée datant de moins de six mois.

Un contrôle antidopage peut avoir lieu inopinément sur cette épreuve.

### **RESPONSABILITÉ MÉDICALE :**

Le directeur de course ainsi que tous les membres de l'équipe médicale de l'épreuve peuvent mettre hors course tout participant dont l'état de santé leur semble incompatible avec le kilométrage restant à parcourir. Il leur est même possible d'interdire à des concurrents de prendre le départ si leur état physique semble incompatible avec l'effort à fournir, le terrain ou les conditions climatiques. Les organisateurs de la course déclinent toute responsabilité sur les défaillances physiques pouvant survenir le jour de la course.

### **TARIFS :**

11 Kms : 10€ (+1€ de frais de gestion Njuko)

Date de fin des inscriptions : 6 Janvier 2022

### **ASSURANCE :**

L'organisation est couverte en responsabilité civile par une police d'assurance (Areas Assurance, Agence de Chemillé en Anjou). Pour l'assurance en dommages corporels, les licenciés bénéficient de garanties liées à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement pour les risques corporels.

L'association St Georges Trémentines Football Club décline toute responsabilité en cas de vol, de perte ou de dégradation qui pourraient se produire le jour de l'épreuve.

### **DROIT A L'IMAGE :**

Les participants aux courses, ou leur représentant légal autorisent expressément les organisateurs de la course à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, lors de la manifestation sur tous supports y compris les documents promotionnels et / ou publicitaires, pour la durée la plus longue prévue par la loi.

### **CAS DE FORCE MAJEUR :**

Si l'épreuve devait être annulée pour cas de force majeure ou pour un motif indépendant de la volonté de l'organisation, un remboursement à hauteur de 10€ se fera directement sur le compte du coureur. Le coureur sera prévenu par mail.

### **REMBOURSEMENT :**

En cas de non-participation à l'épreuve (blessure, absence ou rétraction du coureur...), aucun remboursement des frais d'inscription ne pourra être effectué.

### **CHRONOMETRAGE :**

Le chronométrage sera assuré par la société IPITOS, par puce électronique sur le dossard ou la chaussure (selon le cas). Le port d'une puce ne correspondant pas à l'identité du porteur entraînera sa disqualification.

Le chronométrage sera effectué uniquement sur la côte de la Peignerie (1,5 Kms environ). **Le classement sera établi en additionnant les 3 temps de la montée de la côte de la Peignerie.**

### **RESULTATS, RECOMPENSES et LOTS :**

Les résultats seront affichés à l'arrivée et sur les sites internet du Défi de la Colline et de la FFA dans les plus brefs délais.

La remise des prix se limitera aux 3 premiers hommes et 3 premières femmes.

### **LOI INFORMATIQUE ET LIBERTE :**

Conformément à la loi informatique du 6 juin 1978, chaque participant dispose d'un droit d'accès et de rectification sur les données personnelles le concernant.

Conformément à la loi, les participants peuvent s'opposer à la parution de leurs résultats sur les sites Internet. Dans ce cas, le coureur doit en faire la demande directement aux organisateurs à l'adresse [info@defidelacolline.fr](mailto:info@defidelacolline.fr)

En s'inscrivant au Défi de la Colline, le concurrent reconnaît avoir lu le règlement dans son intégralité et en accepter toutes les clauses.

### **COVID :**

Les organisateurs appliqueront les règles sanitaires en vigueur le jour de la course.

Pour des raisons de sécurité, les organisateurs se réservent le droit de modifier ce règlement.

Règlement réalisé le 24 novembre 2021.